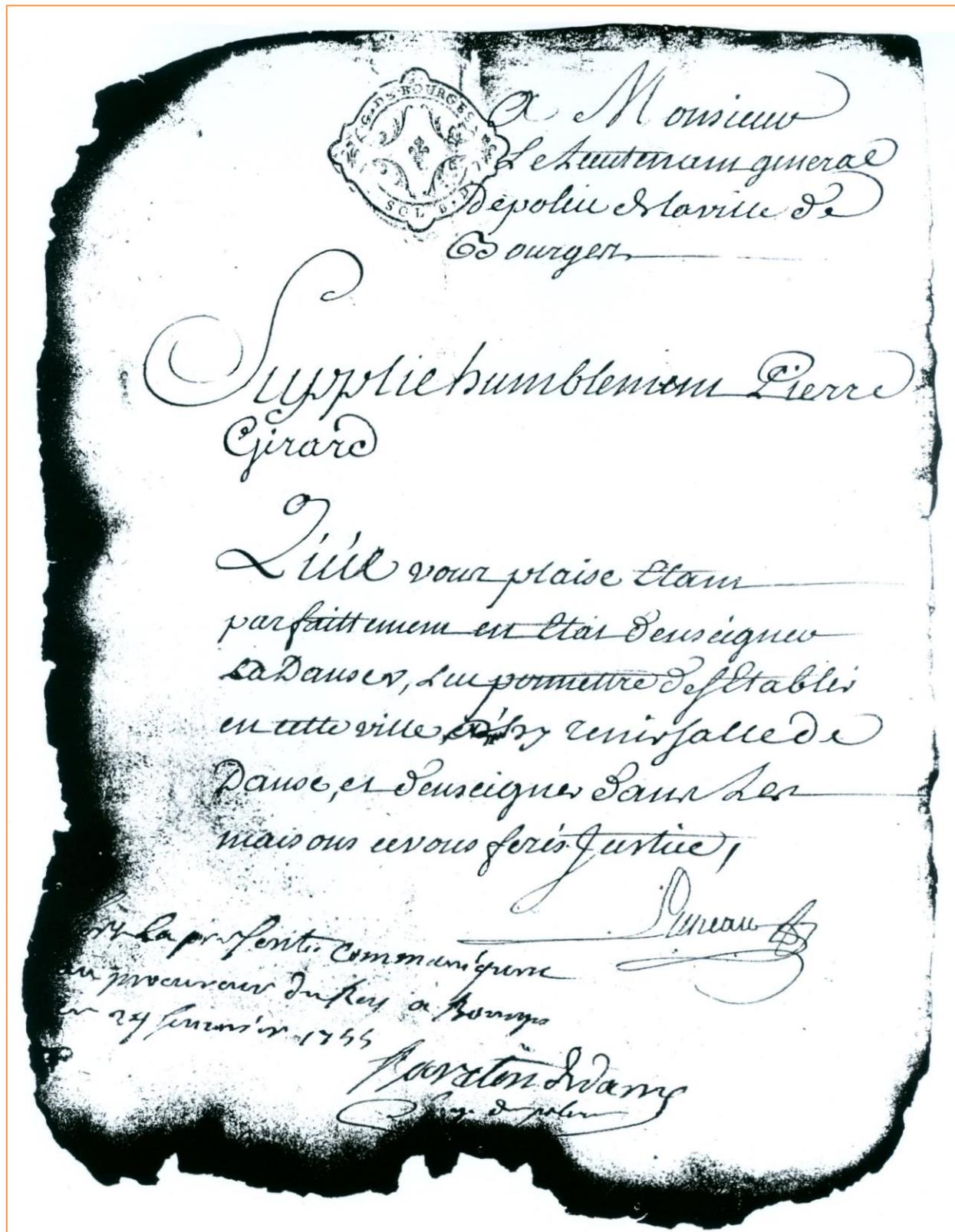


Fables de Mouches & rats d'archives

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

Acte brûlé, Bourges, 1755



Transcription n°34 :

À Monsieur / le lieutenant général / de police de la ville de / Bourges

Supplie humblement Pierre / Girard

Qu'il vous plaise étant / parfaitement en état d'enseigner / la danse, lui permettre de s'établir / en cette ville et d'y [?] tenir salle de / danse et d'enseigner dans les / maisons ce vous ferès justice

signé Luneau

Soit la présente communiquée / au procureur du Roy à Bourges, / le 24 février 1755

[Signé du lieutenant général de police]

Commentaire n°34:

Cette livraison est l'occasion d'aborder un point particulier, lié au plaisir tactile que l'on ressent lors de la consultation d'actes anciens. Celui-ci vaut tant par son aspect que par son contenu. Il s'agit d'un acte des Archives Départementales du Cher (cote B 2502). Imaginez-le avec un ton bistre d'un papier du XVIIIe, ayant subi bien des avanies. Car il revient de loin : les archives départementales du Cher ont subi un incendie au cours du XIXe siècle, et bien des documents ont été perdus ; celui-ci n'en est pas passé loin !

La hantise de l'incendie habite tous les conservateurs d'archives : qu'y a-t-il de plus combustible que du papier ? On a coutume de dire que lorsqu'un vieillard meurt c'est une bibliothèque qui brûle, mais lorsque des archives se consomment, ce sont des milliers d'existences, le plus souvent réduites à un acte de naissance, de mariage et de décès, qui disparaissent de la mémoire de l'humanité. L'exemple le plus célèbre est celui de l'état-civil parisien, parti en fumée le 24 mai 1871, devant l'ardeur enflammée des communards. Heureusement des érudits avaient en partie retranscrit ces actes, tout au moins ceux relatifs à des personnalités remarquables : citons par exemple le fichier Laborde (66 080 fiches) se rapportant à des artistes et artisans des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles parisiens. Ce qui fait que les musiciens de la capitale, même les plus humbles, ont pu survivre à cet incendie.

Et encore, ce n'est rien à côté des temps anciens, où les rois de France se déplaçaient lors de leurs campagnes avec l'intégralité de leurs archives. En 1194, Philippe-Auguste dut laisser à Richard Cœur-de-Lion l'intégralité du trésor des chartes français, lors de la bataille de Fréteval.

Et cet acte-là, revenu des flammes, que contient-il d'intéressant ? Sur le premier de ses quatre feuillets, reproduit ici, finalement peu de choses. La suite nous révèle que ledit Pierre Girard est originaire de Poitiers, où il a tenu la salle de danse de feu son père. Finalement le lieutenant général de police berruyer lui décerne le titre de « *maistre à danser et joueur d'instruments tant hauts que bas en cette ville, faubourgs et septaine de Bourges* ». Avec cela il peut « *tenir salle de danse, enseigner dans les maisons des particuliers* », mais il lui est interdit de « *donner le bal* » dans sa salle, sous peine d'amende. Le lieutenant de police a parmi ses prérogatives la gestion des Arts et Métiers de sa ville, ce qui est l'objet de cet acte : avant d'exercer une profession quelque part, on doit montrer patte blanche, soit devant les professionnels en place, soit devant une autorité judiciaire. Nous sommes en 1755 (attention à la lecture des 5, facilement confondus avec des 4 sous l'Ancien Régime), époque où la ménestrandise et ses lieutenants ne « tiennent » plus la profession, mais on utilise encore l'ancienne délimitation des « *instruments tant hauts que bas* ».

Quelle(s) danses Pierre Girard enseignait-il ? Pour quel public ? Quels particuliers l'engageaient pour des leçons à domicile ? Ce sont de bonnes questions.

Bibliographie :

Jean FAVIER, *Les Archives*, Coll. "Que sais-je" n°805, P.U.F., Paris, 1958 (réed. 1985), 128 p.

Y. de BROSSARD, *Musiciens de Paris, 1535-1792, d'après le fichier Laborde*, Picard, Paris, 1965, 303 p.

Désormais, le Fichier Laborde est numérisé, disponible sur *Gallica*.

Mots-clés

Berry / XVIIIe / Danse / Contrôle administratif / Ménestrandise / Manuscrit